

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DE TELLANCOURT – VIVIERS/CHIERS



ANNÉE 2021 - 2022
DE 3 A 12 ANS

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Tel : 06.88.52.68.85

Mail : perisco-tellan-viviers@francas54.org

HORAIRES DES ACCUEILS

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

	Matin	Midi	Soir
TELLANCOURT	7h30-8h30	11h30-13h10	16h10-18h30
VIVIERS SUR CHIERS	7h30-8h35	11h35-13h05	16h05-18h00
BRAUMONT	7h30-8h45	11h45-13h15	16h15-18h00
REVEMONT	7h30-8h30	11h30-13h00	16h00-18h00

PUBLIC ACCUEILLI

L'accueil périscolaire de Tellancourt est ouvert aux enfants scolarisés à l'école de Tellancourt.

L'accueil périscolaire de Viviers-sur-Chiers est ouvert aux enfants scolarisés des écoles de Viviers-sur-Chiers, Braumont et Revémont.

ÉQUIPE D'ENCADREMENT

L'équipe pédagogique est constituée :

- D'une directrice, BENOIT Camille, titulaire BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport)
- D'animatrices titulaires ou en cours de formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)

Liste des sites d'accueil

ECOLES	ACCUEILS MATIN ET SOIR	ACCUEIL MIDI
Ecole de Tellancourt	Salle périscolaire de Tellancourt	Salle périscolaire de Tellancourt
Ecole de Braumont	Salle périscolaire de Viviers-sur-Chiers	Salle périscolaire de Viviers-sur-Chiers
Ecole de Revémont		
Ecole de Viviers-sur-Chiers		

Modalités d'inscription

- Il est obligatoire de constituer un dossier d'inscription, à remettre à la directrice, aux permanences indiquées au verso.
Aucun dossier incomplet ne sera accepté.

Dossiers disponibles sur demande auprès de la directrice, ou sur le site www.t2l-54.fr dans la rubrique enfance :

- Fiche d'inscription annuelle (renseignements famille et enfant)
- Fiche sanitaire (renseignements médicaux)
- Carnet de santé et/ou vaccinations
- Planning d'inscription mensuelle (jours de présence enfant)
- Photo d'identité
- Pièces justificatives à fournir :
Pour les allocataires CAF : Attestation de droits 2021 où figure le nom de votre enfant avec indication du quotient familial.
Pour les non allocataires CAF : Attestation de droits CPAM où figure le nom de votre enfant justifiant votre régime + Dernier avis d'imposition sur le revenu ou attestation de droits 2021 MSA.
Sans justificatif, le tarif le plus fort sera appliqué.
- Règlement obligatoire à l'inscription par chèque (à l'ordre des FRANCAS), espèce, virement, CESU.
Les Chèques Emploi Service Universel (CESU) sont acceptés, en format papier et numérique, pour tous les accueils, sauf les midis.

OBJECTIFS ÉDUCATIFS

- Permettre à l'enfant de découvrir et s'approprier son environnement
- Favoriser la socialisation et permettre à l'enfant d'accéder à une certaine autonomie
- Permettre à l'enfant de développer ses capacités physiques, intellectuelles et affectives
- Permettre à l'enfant de développer son sens de la création et de l'imagination
- Favoriser la participation des enfants

TARIFS

(en vigueur au 1^{er} septembre 2021 et susceptibles de changer en cours d'année)

TELLANCOURT 2021-2022			MATIN 1	MATIN 2	MIDI	SOIR 1	SOIR 2	SOIR 3
			7h15 à 8h30	7h30 à 8h30	11h30 à 13h10	16h10 à 17h10	16h10 à 18h10	16h10 à 18h30
Habitants CCT2L	Ressortissants régime général et fonctionnaires salariés de l'Etat, SNCF, EDF-GDF (1)	Quotient familial <ou=800€	1,95 €	1,55 €	5,00 €	1,55 €	3,10 €	3,65 €
		Quotient familial >800€	2,00 €	1,60 €	5,10 €	1,60 €	3,20 €	3,75 €
	Autres (MSA...) (2)	Quotient familial <ou=800€	2,50 €	2,00 €	5,70 €	2,00 €	4,00 €	4,70 €
		Quotient familial >800€	2,55 €	2,05 €	5,80 €	2,05 €	4,10 €	4,80 €

VIVIERS SUR CHIERS 2021-2022			MATIN	MIDI	SOIR 1	SOIR 2
			De 7h30 à l'arrivée à l'école	11h30 à 13h15	De la sortie de l'école à 17h00	De la sortie de l'école à 18h00
Habitants CCT2L	Ressortissants régime général et fonctionnaires salariés de l'Etat, SNCF, EDF-GDF (1)	Quotient familial <ou=800€	1,55 €	5,00 €	1,55 €	3,10 €
		Quotient familial >800€	1,60 €	5,10 €	1,60 €	3,20 €
	Autres (MSA...) (2)	Quotient familial <ou=800€	2,00 €	5,70 €	2,00 €	4,00 €
		Quotient familial >800€	2,05 €	5,80 €	2,05 €	4,10 €

Régime général :

- Familles dont les deux parents sont ressortissants du régime général des prestations familiales (dont les artisans, commerçants, professions libérales, les fonctionnaires en poste métropole et les ressortissants du régime minier) même si elles ne perçoivent pas de prestations de la CAF.
- Familles dont les deux parents sont ressortissants de régimes spéciaux, (MSA) sous réserve qu'elles ne perçoivent pas de prestations de leur propre régime et qu'elles perçoivent au moins une prestation de la CAF.
- Dans tous les cas, fournir impérativement une attestation de droits CAF 2021 ou une attestation de droits CPAM où figure(nt) le ou les enfant(s) bénéficiaire(s).

Autres régimes :

- Familles dont les deux parents sont ressortissants du régime agricole ou de régimes spéciaux qui bénéficient de prestations familiales de leur propre régime.
 - Familles dont les deux parents sont ressortissants du régime agricole ou de régimes spéciaux qui ne bénéficient d'aucune prestation (ni de leur propre régime, ni de la CAF).
 - Familles dont les deux parents (ou le parent en situation d'isolement) travaillent au Luxembourg ou en Belgique et qui donc n'appartiennent pas au régime général des prestations familiales.
- Cette information figure en haut de l'attestation de la CPAM : code gestion 70.

PERMANENCES DES INSCRIPTIONS

RENTRÉE SCOLAIRE 2021 / 2022

Au périscolaire de Tellancourt :

Jusqu'au 6 juillet 2021 : Lundi de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00
Mardi et Jeudi de 9h00 à 11h00
Et le Vendredi de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00

Du 23 au 26 août 2021 : le lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

HORAIRES D'OUVERTURE SECRÉTARIAT

Le secrétariat, situé au périscolaire de Tellancourt, est ouvert uniquement en période scolaire

- Les lundis de 8h15 à 11h00 et de 14h15 à 17h00
- Les mardis de 8h15 à 11h00 et de 14h15 à 18h30
- Et les jeudis de 8h30 à 11h00.

Une permanence est ouverte au périscolaire de Viviers-Sur-Chiers :

- Les **jeudis après-midi de 16h30 à 18h00**

INFORMATION

L'organisation pourra être modifiée dans le cadre de la crise sanitaire, en application des décisions gouvernementales.

